

2021

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



**syvadec**

service public de valorisation

FEMU PER DUMANE

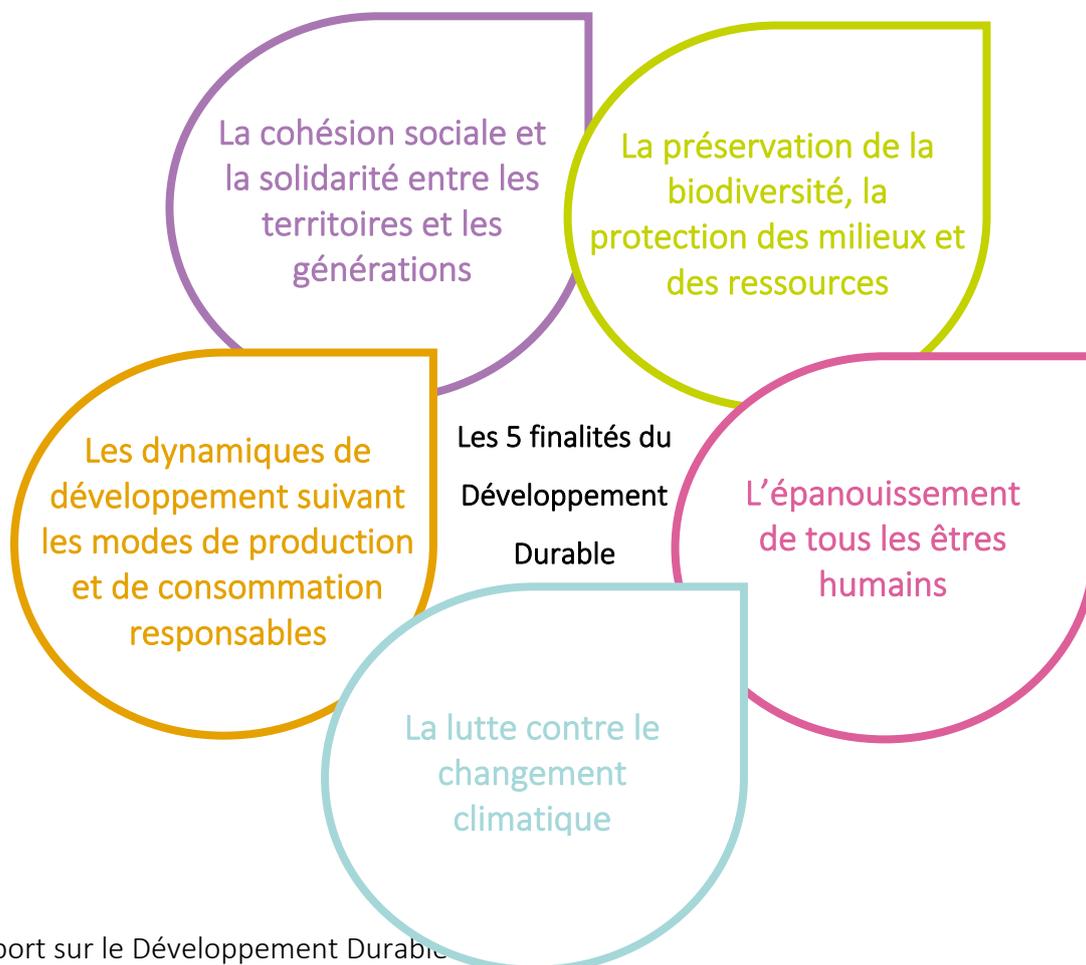


[syvadec.fr](https://www.syvadec.fr)

## INTRODUCTION

Ce rapport présente les actions portées par le syndicat pour chacune des finalités du développement durable définies à l'article L.110-1 du code de l'environnement.

Le développement durable est systémique, pour chaque action, un lien sera donc également fait avec les 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015.



## LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Dans la lutte contre le changement climatique, le SYVADEC souhaite s'engager vers une neutralité carbone.

Les principales actions permettant de tendre vers cette neutralité carbone s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques du SYVADEC, à savoir la réduction de la production de déchets à la source et la hausse du tri et de la valorisation.

En parallèle, le syndicat lutte également contre le changement climatique à travers des bonnes pratiques et actions de réduction des émissions dues à son activité, tel que les déplacements.

Ces actions en faveur de la réduction ou la compensation des émissions de GES contribuent également à d'autres objectifs de développement durable :





## NOTRE ENGAGEMENT VERS LA NEUTRALITE CARBONE

Annuellement, le SYVADEC établit son Bilan Carbone, qui intègre un plan d'actions de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un programme de compensation des émissions résiduelles.

En 2021, le volume des émissions de GES du SYVADEC est de **121 231 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**.

Les deux postes d'émissions les plus importants sont les fuites de méthane (CH<sub>4</sub>) et la combustion (CO<sub>2</sub>) du biogaz lors du traitement des OMR par enfouissement (89,4%), ainsi que le transport des déchets pour traitement et valorisation (7,7%).

De ce fait, les actions de réductions principales de l'empreinte carbone sont d'ores et déjà inscrites dans les axes stratégiques du SYVADEC :

- Favoriser la réduction à la source de la production de déchets, notamment par le plan compostage ou la tarification incitative, et développer le tri et le recyclage afin de réduire la part enfouie : une baisse de 5% des déchets enfouis équivaut à une réduction d'environ 1 000 t.eq.CO<sub>2</sub>,
- Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales de traitement pour limiter les transports,

L'augmentation du taux de recyclage sur le territoire du SYVADEC a un impact important dans la réduction des émissions de GES, par l'économie des ressources qu'il représente.

En 2021, le tri a permis d'**éviter** les émissions de **26 676 t.eq.CO<sub>2</sub>**, soit 14% de plus qu'en 2020.

En menant ces actions de lutte contre le changement climatique à bien, le SYVADEC contribue intrinsèquement à l'atteinte d'autres objectifs de développement durable :

- L'accompagnement des intercommunalités adhérentes, notamment dans la généralisation du tri à la source ou la mise en œuvre de la tarification incitative contribue à l'ODD 11.6.
- La bonne gestion environnementale et les projets de création et de modernisation des infrastructures de traitement contribuent aux ODD 6.3, 8.2, 8.8, 9.4, 15.1 et 15.3.



### FOCUS sur la double fonction des centres de tri et de valorisation

- Augmenter la valorisation et diminuer le volume des déchets résiduels destinés à l'enfouissement, et de ce fait les émissions des GES dues aux ISDND, ainsi que celles dues aux transports des déchets,
- Créer des emplois et des filières de recyclage locales (ODD 8).





## LIMITATION DE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS

Malgré le faible impact des déplacements internes du SYVADEC sur son Bilan Carbone (0,6%), des actions de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont entreprises afin de diminuer l'empreinte carbone due à cette catégorie.

La politique de maîtrise de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels s'est poursuivie en 2021 :

- Renouvellement du parc pour des véhicules de service moins polluants, dotés du « certificat qualité de l'air ».
- Installation d'un dispositif de géolocalisation sur les véhicules de collecte des textiles pour un suivi permettant une optimisation des tournées.
- Utilisation du système de visio-conférence sur les 3 sites administratifs afin de limiter les déplacements professionnels.
- Système de prise en main, gestion et maintenance des postes à distance pour les problèmes informatiques.
- Formations à distance, développement de webinaire en lien avec le CNFPT et autres organismes de formation.
- Mise en place d'un « forfait mobilités durables » ayant pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir aux modes de transports durables pour les trajets domicile-travail.
- Généralisation du télétravail à 1 ou 2 jours par semaine, selon les critères d'éligibilité définis.

Certaines de ces actions de lutte contre le changement climatique visent également à garantir les droits et la sécurité des travailleurs (ODD 8.2 et 8.8), dans le respect du capital environnemental du territoire (ODD 11.2 et 11.6).



LES DYNAMIQUES DE  
DEVELOPPEMENT  
SUIVANT LES MODES  
DE PRODUCTION ET  
DE CONSOMMATION  
RESPONSABLES



Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (*Rapport Brundtland, 1987*).

Pour cela, le SYVADEC a fait de la sensibilisation à l'éco-responsabilité l'un de ses objectifs stratégiques et s'engage, lui-même, vers l'exemplarité à travers des modes de consommation responsable.

Au-delà de la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable, ces actions jouent également un rôle transversal dans de nombreux objectifs du développement durable :





## SENSIBILISATION A L'ECO-RESPONSABILITE

Le SYVADEC s'investit pour accompagner la transition écologique en matière de déchets, que ce soit par la promotion de geste éco-responsable, ou par les programmes de prévention proposés aux établissements scolaires et à ses collectivités adhérentes.

### ∞ LA PROMOTION DES ECOGESTES

#### ● LE REEMPLOI

En 2021, plusieurs actions ont été lancées pour développer le réemploi, tel que :

- L'élaboration d'un annuaire de la réparation à destination des usagers et collectivités.
- Le lancement d'un concours créatif, en partenariat avec l'Université de Corse, pour la fabrication locale des Eco-rigali, dans le cadre des programmes pédagogiques (ODD 17).

Le développement de cette politique régionale de réemploi a non seulement un impact environnemental par la réduction des déchets à la source qu'elle implique (ODD 12.5), mais également sociétal et économique, par l'utilisation efficiente des ressources qu'elle engendre (ODD 8.4).

#### ● LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

En 2021, les quatre campagnes de communication régionales menées par le SYVADEC ont permis une forte sensibilisation de la population aux gestes de tri (ODD 12.8). Cela s'est traduit par une augmentation des tonnages triés par rapport à 2020, et de ce fait par une diminution de l'impact environnemental dû au traitement des déchets (ODD 11.6 et ODD 13).

#### ● LES PARTENARIATS POUR UNE CONSOMMATION ECORESPONSABLE

Afin de promouvoir l'éco-consommation, à travers la rubrique « Comment réduire mes déchets » de son site internet, le SYVADEC a noué cette année deux partenariats avec des acteurs locaux.

On peut ainsi retrouver des conseils pour composter et jardiner bio (ODD 12.2), ou encore des écogestes permettant de préserver l'eau et sa santé (ODD 12.4, 14.1 et ODD 3.9).





## LES PROGRAMMES PEDAGOGIQUES

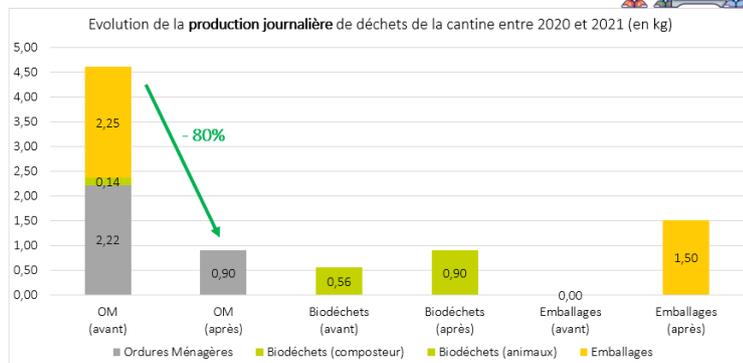
Le SYVADEC met en œuvre 3 dispositifs destinés aux publics scolaires. Les actions menées toute l'année dans le cadre des programmes **EcoScola**, **EcoCulleghju** et **EcoLiceu** contribuent à sensibiliser les nouvelles générations au tri, à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire.

A ce jour, le programme EcoScola a permis la sensibilisation de 18 851 enfants à travers l'accompagnement de 182 écoles (ODD 4.7).

L'objectif est de parvenir, à terme, à la mise en place d'une « Académie verte », avec 100 % des établissements de Corse engagés dans la démarche.

### RESULTATS DES DIAGNOSTICS DECHETS

# Cantine de l'école d'Ortiporio



Au-delà de la sensibilisation à des modes de production durables, la mise en place et le suivi d'actions anti-gaspillage alimentaire et de tri permet aux écoles accompagnées de réduire considérablement leur production de déchets (ODD 12.3 et 12.5).

Pour une école, on peut avoir une évolution de la production quotidienne d'ordures ménagères allant jusqu'à -80%, ce qui équivaut à une réduction de 8 kg.eq.CO<sub>2</sub> de ses émissions de GES (ODD 11.6 et 13.3).

De manière générale, les programmes pédagogiques proposés aux établissements scolaires contribuent pleinement aux objectifs de développement durable. En effet, la participation aux programmes proposés par le SYVADEC permet d'obtenir le niveau 1 du label E3D portée par l'éducation nationale, qui est une démarche globale de développement durable apportant des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de l'Agenda 2030 (ODD 17).



### FOCUS sur les nouveautés 2021

- Organisation de visites pédagogiques des recycleries (ODD 4).
- Collaboration avec l'Université de Corse pour concevoir un dispositif de tri spécifique sur le campus et déployer un volet pédagogique pluriannuel ambitieux (ODD 17).





## L'ACCOMPAGNEMENT DES INTERCOMMUNALITES

Le SYVADEC a mis en place un réseau Adhérents afin d'aider ses collectivités membres dans la mise en œuvre de leurs compétences de collecte des déchets et de sensibilisation de la population aux gestes éco-responsables (ODD 11 et 12).

Pour cela, différents programmes d'accompagnement sont proposés :

- Accompagnement dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative.
- Accompagnement dans leurs programmes locaux de prévention, avec une boîte à outils complémentaires permettant aux collectivités d'intégrer les actions de prévention menées par le SYVADEC, tel que le programme pédagogique, le plan compostage et les actions en faveur de l'économie circulaire.
- Accompagnement dans l'optimisation du tri, ainsi que pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (Plan biodéchets 2023).
- Accompagnement des agents publics dans leur mission de lutte contre le gaspillage et leur mission d'animation, notamment à travers le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire proposé aux cantines scolaires.

L'aide aux intercommunalités dans la mise en place de ces actions de réduction des déchets à la source et d'optimisation du tri permet de réduire leur impact environnemental (ODD 11.6) et de lutter contre le changement climatique (ODD 13).

Les collectivités peuvent également bénéficier d'un accès à des outils, données et études, d'un programme de formation et d'une aide technique pour leurs actions de communication.



### Création de l'ODEM

Le SYVADEC a créé l'Observatoire des Déchets Ménagers de Corse en vue de développer la connaissance et la diffusion d'informations relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés en Corse.

Depuis avril 2021, les données et études en lien avec le service public de gestion des déchets en Corse sont compilées au sein de l'ODEM Corsica et mises à disposition des particuliers, professionnels, élus, institutionnels, partenaires publics et privés, journalistes.

Cette nouvelle ressource en ligne constitue ainsi un véritable outil de référence et de pilotage pour les intercommunalités et les acteurs publics dans la définition de leurs politiques publiques (ODD 11 et 16).





## SYVADEC EXEMPLAIRE

Du fait de ses missions et ses objectifs stratégiques ambitieux, le SYVADEC se doit d'être une institution exemplaire en matière de consommation responsable et de gestion des déchets (ODD 16.6).

### ACHATS ECORESPONSABLE

Les copieurs du SYVADEC sont alimentés exclusivement de papier 100% recyclé, et des bacs sont mis à disposition à côté du photocopieur pour la récupération du papier en cas d'erreur d'impression.

A ce jour, toutes les procédures sont dématérialisées pour limiter la consommation de papier :

- Parapheur électronique.
- Plateforme de dématérialisation des marchés publics déployée à toutes les entreprises.

La politique d'achats éco-responsable du SYVADEC passe également par l'intégration des critères de développement durable dans de nombreux marchés (ODD 12.7) :

- Communication : marchés d'impression et de création d'objets publicitaires,
- Reprographie, qui impose au prestataire de récupérer les consommables en vue de les recycler,
- Achat de meubles,
- Contrats de location et de maintenance de matériel,
- Travaux : charte de gestion des déchets de chantier.

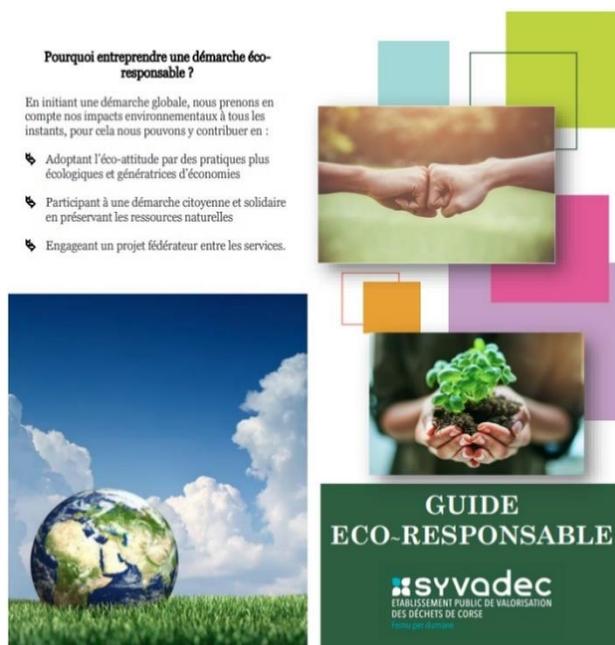
### GESTION DES DECHETS

- Les 3 sites administratifs du SYVADEC trient depuis l'origine tous leurs déchets recyclables : emballage, verre, papier, piles, cartouches d'encre.
- Tous les sites administratifs sont équipés d'un composteur ou d'un lombricomposteur.
- Les gobelets plastiques jetables ont été supprimés sur tous les sites du SYVADEC et lors des accueils café, et remplacé par l'achat de vaisselle réutilisable. Les sites administratifs ainsi que les sites techniques qui en ont exprimé le besoin ont été équipés d'un lave-vaisselle.

### GUIDE DE L'ÉCO-AGENT

Le SYVADEC a élaboré en 2021 son guide de l'éco-agent afin que chaque agent puisse initier une démarche éco-responsable et contribuer par ses gestes quotidiens à la réduction de nos impacts environnementaux.

Ce guide comprend des gestes et astuces permettant de limiter sa consommation par des pratiques plus écologiques, génératrices d'économies et permettant de préserver nos ressources naturelles (ODD 6.4, 7.3, 12.5 et 13.3).



## LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



Depuis sa création, le SYVADEC met en œuvre dans l'ensemble de son action ses principes fondateurs de solidarité, de mutualisation et de péréquation.

Au-delà des enjeux environnementaux, chaque projet mené par le syndicat vise à garantir l'égalité de traitement de tous ses adhérents et à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

Toujours dans un objectif de cohésion sociale, la conduite de ses projets, comme celle de l'action publique, se fait dans une démarche participative qui permet de répondre à différents objectifs de développement durable :





## EQUITE TERRITORIALE

Qu'ils soient ruraux ou urbains, quel que soit la densité de leur population et leur éloignement des sites de traitement, les territoires adhérents au SYVADEC bénéficient du même niveau de service et des mêmes tarifs de cotisation.

### LES COTISATIONS

Le calcul des cotisations permet une incitation des collectivités adhérentes à la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et de tri, puisque les cotisations sont appelées uniquement sur les tonnages de déchets résiduels enfouis (ODD 11.6 et 12.5).

Par ailleurs, en reconnaissance du service rendu par les territoires accueillant une installation d'enfouissement des déchets, le SYVADEC a adopté une minoration de la cotisation de base pour les EPCI membres accueillant une ISDND en exploitation et mutualisée (ODD 10).

Enfin, pour renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et des recettes issues de la vente des matières au prorata des tonnes valorisées, soit 4,18 M € en 2021.

### ADAPTATION DU SERVICE AUX TERRITOIRES

Pour répondre aux problématiques du sous-équipement des deux agglomérations en recycleries et de l'éloignement de certaines populations rurales, le SYVADEC a lancé un nouveau chantier afin de créer des équipements de proximité, à savoir des recycleries mobiles et des éco-points : mini-recycleries rurales (ODD 9.1).



En 2021, de nombreux travaux structurants ont été menés dans un objectif de qualité du service (ODD 9.4) :

- Travaux de modernisation du quai de transfert de Calvi NDS et de 5 recycleries,
- Travaux de mise en conformité réglementaire du quai de transfert de Porto Vecchio,
- Agrandissement de l'alvéole verre de Calvi Cantone,
- Création du centre de regroupement du tri et extension de la bio plateforme de Viggianello.

Les études préalables menées en 2021 pour la rénovation ou la création de 7 recycleries et 2 éco-points permettront de poursuivre le maillage du territoire et ainsi faciliter les gestes de tri de toute la population (ODD 12.5).



### FOCUS sur la solidarité étendue aux territoires non adhérents

Le SYVADEC a signé avec les adhérents partiels une convention de service pour la gestion et le traitement des flux valorisables de leurs communes non adhérentes. Cela leur permet de bénéficier des filières de valorisation mises en œuvre par le SYVADEC, des soutiens des éco-organismes et des recettes des ventes de matières.





## SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis les années 1990, l'économie circulaire est l'une des applications concrètes du développement durable.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 donne des orientations en matière de développement du réemploi, pour lequel l'économie sociale et solidaire est clairement identifiée.

Le SYVADEC soutien ces projets de l'ESS, qui associent finalités environnementale et sociale, en aidant au développement d'une politique de réemploi régionale et en favorisant le recyclage local.

### LE REEMPLOI

Le SYVADEC a conventionné avec des associations et ressourceries œuvrant dans le réemploi et l'économie circulaire pour leur permettre de récupérer certains déchets déposés dans les recycleries (ODD 17). Ceux-ci sont réparés ou transformés dans leurs ateliers, qui emploient souvent des personnes en insertion. Ils sont ensuite remis en vente à des prix abordables. Un système vertueux qui permet d'allier réduction des déchets, recyclage local et insertion sociale (ODD 1.4, 8.5, 11.6 et 12.5).

Le SYVADEC souhaite développer cette politique de réemploi en donnant accès aux nombreux objets encore utilisables apportés sur les recycleries à tous les usagers. Pour cela, il travaille à la mise en place d'espaces réemploi sur toutes ses recycleries, pour une réalisation qui devrait démarrer au deuxième semestre 2022.

### LE RECYCLAGE LOCAL

Pour soutenir le recyclage local, le SYVADEC étudie toutes les opportunités de valorisation locale pour les filières déjà existantes.

En 2021, le nouveau marché de valorisation du bois a permis d'orienter le bois A vers un recycleur local.

En parallèle, un partenariat avec le FABLAB a été amorcé pour organiser des workshops dédiés à la valorisation locale sur quatre ans (ODD 17).



Ce soutien à l'ESS et à l'économie circulaire s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable en réconciliant les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Par son fonctionnement en boucle fermée, l'économie circulaire est également une thématique incontournable dans l'élaboration des politiques globales de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources (ODD 13.2)





## GOVERNANCE PARTICIPATIVE

Avec la prudence écologique, l'équité sociale et l'efficacité économique, la gouvernance est considérée comme le 4<sup>ème</sup> pilier du développement durable.

Ainsi, dans la conduite de l'action publique comme dans celle d'un projet, la gouvernance du SYVADEC respecte les principes permettant de répondre aux enjeux du développement durable.

### UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le conventionnement avec les financeurs et les éco-organismes garantit la prise en compte des attentes et la participation des acteurs institutionnels à chaque projet (ODD 17.17).

Les associations de l'ESS sont consultées en amont de la mise en œuvre d'actions de réemploi, et les conventionnements de prélèvement des flux en recyclerie tiennent compte de leurs attentes et contraintes d'organisation.

Des comités de suivi réunissant l'ensemble des acteurs concernés sont mis en œuvre pour les études et projets portés par le syndicat.

La consultation du public est organisée lors des enquêtes publiques pour les projets ayant un impact environnemental (ODD 11.6).

### UNE COLLEGIALITE DU PILOTAGE

L'une des particularités de la démarche de développement durable réside dans la représentativité des parties prenantes dans le pilotage des actions et des politiques (ODD 16.7).

Le pilotage des programmes et actions du SYVADEC s'effectue par le biais des commissions thématiques, du Comité syndical et du bureau syndical.

La diversité des territoires adhérents et la représentation de tous les adhérents au sein de ces instances garantit que les décisions prises de façon collégiale répondent aux attentes de l'ensemble des territoires.

### UNE TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE

Le management interne de la stratégie et des projets vise à concilier le développement

économique, l'amélioration des conditions de travail, la cohésion sociale et la protection des ressources environnementales.

Pour cela, les orientations et projets sont discutées en CODIR, et les comités paritaires : CT et CHSCT permettent d'y intégrer les préoccupations sociales, de sécurité et de qualité (ODD 8.8).

Dans cet objectif de transversalité des questions de qualité, d'environnement et de sécurité des agents, le SYVADEC s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de triple certification ISO 9001, 14001 et 45001.

### UNE EVALUATION PARTAGEE DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION CONTINUE

L'évaluation permet de vérifier la progression des actions, programmes et politiques publiques, mais également de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent les projets. Elle permet de surcroît de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des finalités du développement durable.

Dans le cadre de la démarche de triple certification, le SYVADEC a mis en place en janvier 2021 sa 1<sup>ère</sup> revue de direction. Une occasion d'évaluer de façon collégiale les actions engagées, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du service, de la performance environnementale et de la prévention des risques professionnels.

Les plans d'actions stratégiques sont également évalués chaque année par les commissions thématiques et les bilans annuels sont soumis au comité syndical.



LA PRESERVATION DE LA  
BIODIVERSITE, LA  
PROTECTION DES MILIEUX  
ET DES RESSOURCES



Par nature, les missions du SYVADEC contribuent à la protection des espaces et à la gestion du capital environnemental du territoire :

- En développant la valorisation des déchets pour produire des matières premières secondaires qui réduisent le recours aux ressources naturelles pour la fabrication de nouveaux produits de consommation,
- En veillant à la qualité de ses sites et à leur absence d'impact négatif sur l'environnement.

Ses actions de réduction des déchets et de gestion de l'impact environnemental contribuent également à l'atteinte d'autres objectifs de développement durable :





## LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE

### LE PLAN COMPOSTAGE

En collaboration avec les intercommunalités, le SYVADEC favorise le compostage partout et pour tous.

Pour inciter les habitants à se mettre au compostage, le syndicat déploie un plan compostage dans toute la Corse, proposant des solutions de tri à la source des biodéchets différentes en fonction des besoins et chaque territoire :

- Distribution gratuite de composteurs individuels de balcon ou de jardins
- Installation de composteurs partagés dans les cœurs de village, les quartiers ou les résidences



Grâce au plan compostage, 27 % de la population bénéficie désormais d'une solution de compostage, et peut ainsi faire un geste pour réduire ses déchets et diminuer son impact environnemental (ODD 11.6 et 12.5).

Le compostage de proximité permet aujourd'hui de détourner 4 298 tonnes de biodéchets, ce qui équivaut à 1 593 t.eq.CO2 évitées, déduction faite des émissions de GES dues au compostage (ODD 13).

### LA COLLECTE TEXTILE



Le réseau de collecte contribue non seulement à la réduction des déchets, mais également au développement du réemploi grâce au tri des textiles de 1er choix qui sont proposés aux associations locales ou encore destinés à la réutilisation par le repreneur.

Le SYVADEC s'investit donc dans le renforcement de ce réseau à travers différentes actions :

- L'ajout de 44 conteneurs,
- Une campagne de communication régionale,
- Un nouveau visuel sur l'ensemble du parc de bornes,
- Le déploiement d'un système de géolocalisation sur les véhicules de collecte.

Ce système de géolocalisation installé en 2021 permet une optimisation des tournées de collecte et contribue à la lutte contre le changement climatique (ODD 8.2 et 13).





## LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION

### DEPLOIEMENT DES FILIERES DE VALORISATION

En complément des actions de prévention et d'incitation financière au déploiement du tri à la source, le SYVADEC déploie chaque année de nouvelles filières de valorisation et consolide les filières existantes. De nouvelles actions de valorisation ont été mises en œuvre en 2021 :

- Déploiement sur toutes les recycleries des extensions prévues par la REP sur les déchets spéciaux : la prise en compte par l'éco-organisme d'autres types de déchets diffus spécifiques permet non seulement une diminution de l'impact environnemental (ODD 11.6) mais également une amélioration de la gestion écologique des produits chimiques (ODD 12.4).
- Consolidation des filières existantes : toutes les recycleries sont dorénavant équipées des dispositifs de récupération des pneus et bouteilles de gaz, et un projet de sécurisation de ces dernières, par la mise en place de racks, est à l'étude avec l'organisme en charge de la filière.
- Participation à l'opération « piles solidaires » portée par l'éco-organisme SCRELEC. Une opération qui a permis la collecte et le traitement de 1.4 tonnes de piles en 2021 (ODD 11.6).
- Mise en œuvre d'un nouveau marché de tri du tout-venant : cette prestation permet d'augmenter le taux de valorisation et contribue de ce fait à la lutte contre le changement climatique (ODD 13).



### FOCUS sur la nouvelle filière mégots

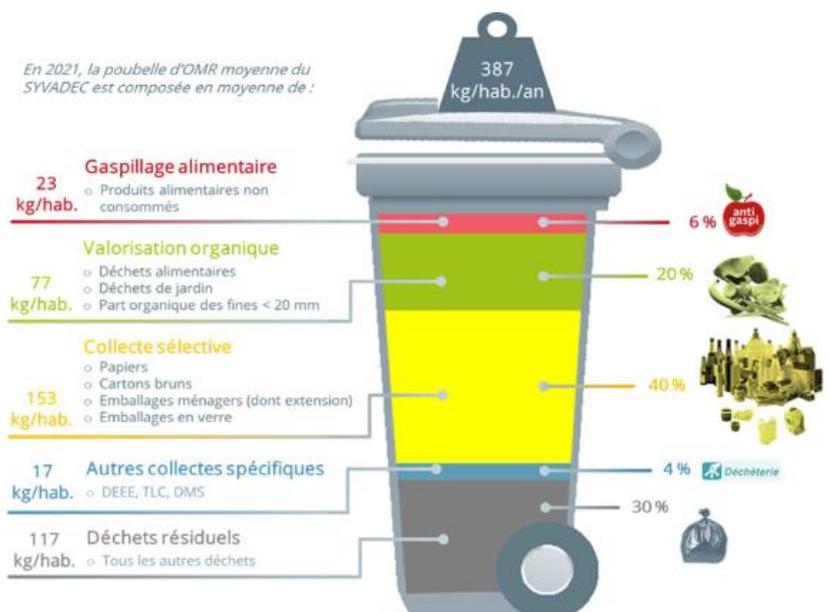


Les mégots représentent 30 à 40% des déchets ramassés sur les plages ou en ville selon le dernier rapport de l'OMS.

Afin de diminuer l'impact environnemental des villes et la pollution marine due à ce type de déchets (ODD 11.6 et ODD 14.1), le SYVADEC sensibilise ses adhérents à la mise en place de cette filière et aux missions l'éco-organisme dédié.

### LES CARACTERISATIONS

Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité environnementale du territoire, le SYVADEC mesure chaque année le potentiel de valorisation restant à capter, par le biais des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères et les bennes de tout-venant des recycleries.





## GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

Au-delà de la gestion environnementale des sites qui contribue à la protection des milieux et des ressources, le SYVADEC s'engage par ses travaux de modernisation à proposer des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes (ODD 9.1).

Plus de 85 % des sites du SYVADEC sont soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

De ce fait, chaque installation répond à des exigences environnementales bien définies et contrôlées, qui jouent un rôle considérable dans l'atteinte des objectifs de développement durable :

- La qualité de l'eau (ODD 6.3) passe par l'installation et le curage du décanteur-déshuileur pour le traitement des eaux pluviales, ainsi que des analyses réglementaires sur tous les sites.
- La présence d'un local spécifique pour les déchets dangereux, avec cuvette de rétention, permet une gestion écologique des produits chimiques (ODD 12.4).
- La préservation des éco systèmes terrestre et l'absence de dégradation des sols (ODD 15.1 et 15.3) sont assurées par le caractère étanche et incombustible des sols des aires de stockage et de manipulation des produits dangereux.
- Dans un objectif de gestion durable du patrimoine et de préservation de la biodiversité, le SYVADEC s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de son système de management environnemental en visant une certification ISO 14 001 globale.



### FOCUS sur les travaux de couverture finale de l'ISDND de Viggianello

En 2022, la finalisation des travaux de couverture finale de l'ISDND de Viggianello, en post-exploitation depuis le mois de juillet 2021, permettra d'optimiser le réseau de traitement de biogaz et ainsi réduire les émissions de GES dues aux rejets de CH<sub>4</sub> et de CO<sub>2</sub> (ODD 13).



## L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable.

A côté de la gestion et du recyclage des déchets et des nombreuses actions portées pour la préservation de la biodiversité, il se mobilise pour satisfaire les besoins et aspirations de ses usagers, des intercommunalités adhérentes et de ses agents.

De ce fait, c'est également à travers les actions d'optimisation du niveau de service aux adhérents et à la population ainsi que dans la gestion durable de ses services, que le SYVADEC contribue à l'atteinte de certains objectifs du développement durable :





## OPTIMISATION DU NIVEAU DE SERVICE

Le SYVADEC garantit une qualité du service à la population et à ses adhérents, dans le respect des obligations et exigences applicables, tout en veillant à la protection du capital environnemental de la Corse par la prévention de ses impacts.

Ainsi, en 2021, plusieurs actions ont été menées pour une amélioration continue du service :

- La modernisation et la sécurisation des sites permet de faciliter l'accueil du public et de proposer des services de qualité au plus près des habitants. Cette modernisation permet également une amélioration des conditions de travail des agents (ODD 8.8), mais aussi une prévention des pollutions selon la réglementation des ICPE (ODD 15.1).
- La maîtrise de l'évolution des contributions est une priorité du SYVADEC, notamment avec la refonte des modalités d'accès des professionnels aux recycleries du SYVADEC qui permet de réduire doublement les inégalités (ODD 10.4) :
  - En couvrant le coût réel de traitement des déchets des professionnels sans pénaliser les particuliers,
  - En soutenant la création et le développement de déchetteries privées dédiées aux professionnels.

**Particuliers**

**Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022**

➔ Vous venez déposer vos déchets avec **un véhicule de tourisme, un 4x4 ou une petite remorque.**

< 2,5 m



**L'accès est gratuit et le nombre de passages illimité**

---

➔ Vous venez déposer vos encombrants avec **un pick-up, un véhicule utilitaire ou une grande remorque**

**L'accès est réglementé**

10 **CRÉDITS GRATUITS**

➔ Vous aurez à présenter un badge recyclerie.  
→ À commander sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr); vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.

➔ Vous bénéficierez de **10 crédits gratuits par an pour apporter vos déchets.** Au-delà, l'accès à la recyclerie sera payant (tarifs ci-dessous).

---

**Professionnels**

**Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022**

Les recycleries du SYVADEC sont un service gratuit réservé aux particuliers et financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est pourquoi l'utilisation par les professionnels est réglementée.

➔ Vous venez déposer vos encombrants avec



> 2,5 m

1 CRÉDIT PAR PASSAGE = 50 €



4 CRÉDITS PAR PASSAGE = 200 €



5 CRÉDITS PAR PASSAGE = 250 €

**L'accès est réglementé et payant dès le premier passage**

➔ Vous aurez à présenter un badge recyclerie.  
→ À commander sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr); vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.

➔ **Chaque passage est payant.** Le prix est fonction du type de véhicule utilisé.

**Gratuité :** meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux, cartons

**Les gravats ne sont pas acceptés.**

- Une enquête satisfaction a été menée afin de connaître les modalités de fréquentation ainsi que la perception et les attentes des usagers vis-à-vis du service des recycleries. Il s'agit là d'une démarche inclusive pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration (ODD 16.7).

### FOCUS sur la démarche de certification pour l'amélioration continue du système

Dans cet objectif de performance, le SYVADEC s'inscrit dans une démarche de triple certification permettant d'intégrer la qualité du service rendu à la population (ISO 9001), dans le respect des conditions de travail de ses agents (ISO 45001) et tout en veillant à la protection du capital environnemental de la Corse (ISO 14001).

syvadec.fr

Rapport sur le Développement Durable 2021

20



## LA GESTION DURABLE DES SERVICES

L'application des principes de développement durable dans la gestion des services concerne l'ensemble des agents du SYVADEC, quel que soit leur statut. La réponse de la collectivité à l'épanouissement des agents se fait au regard de différentes actions internes (ODD 9.1).

### L'ACTION SOCIALE

Les orientations en matière de stratégie et de pilotage des ressources humaines visent à favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (ODD 5.5).

Pour cela, la collectivité établit un plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail axé sur les orientations suivantes (ODD 3, 8.5, 8.8 et 10.4) :

- Lutte contre les risques psycho-sociaux et amélioration de la qualité de vie au travail
- Santé et sécurité sur le lieu de travail
- Carrière et rémunération équitable
- Plan de formation ambitieux, soutien à la préparation de concours et à l'évolution de carrière
- Recrutement optimisé et accompagnement des mobilités
- Maintien dans l'emploi et handicap
- Action sociale au quotidien via le conventionnement avec le CNAS et Corse Eco Développement, les chèques déjeuner et chèques Cadhoc...

### LA COMMANDE PUBLIQUE

Les règles internes qui fondent la stratégie d'achats du SYVADEC reposent, dans le cadre fixé par la Loi, sur le souci de concilier la sécurité juridique et l'efficacité économique de la commande, en s'appuyant sur les principes de liberté d'accès aux marchés publics, d'égalité de traitement des candidats et de contrôle de l'usage des deniers publics (ODD 10.3 et 10.5) : publicité des offres, mise en concurrence des candidats, transparences des analyses et des choix, contrôles externes, etc.

Les marchés du SYVADEC intègrent également des clauses garantissant les droits des salariés sous peine de sanctions à l'entreprise, contribuant ainsi à l'épanouissement des employés (ODD 12.7).

### LA COMMUNICATION INTERNE

La politique de communication du SYVADEC intègre les objectifs et principes de développement durable au regard de l'épanouissement des agents :

- Partage de l'actualité des services et des valeurs du syndicat
- Connaissance des agents et de leur quotidien
- Sensibilisation à l'éco-responsabilité avec une bonne pratique ou un conseil mensuel pour consommer de façon plus responsable et durable (ODD 12.5)
- Organisation d'événements fédérateurs pour la cohésion sociale





## LA DEMARCHE QVT

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie au travail, le SYVADEC a évalué les risques psychosociaux au sein de la structure à travers un questionnaire RPS lancé en décembre 2020 (ODD 8.5).

L'analyse de ce questionnaire a permis de mettre en avant des axes d'amélioration concernant la communication aussi bien interne qu'externe.

### UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie au travail, des groupes de travail représentatifs de l'ensemble des services du SYVADEC ont été constitués. Chaque service a été représenté de façon équitable dans les 2 groupes animés par le service QSE (ODD 10.4).

Les actions de communication interne et externe proposées lors des groupes de travail ont été discutées et validées en CODIR et en CHSCT.

### UN SUIVI DES ACTIONS

**82%** des actions de communication externe ont été validées et sont en cours de déploiement.

**76%** des actions de communication interne proposées lors du groupe de travail ont été mises en place.

### UN PROJET AMBITIEUX

En 2022, de nouveaux groupes de travail seront organisés afin que les agents soient force de proposition dans les actions d'amélioration de la qualité de vie au travail.

L'engagement de la direction dans la démarche permet de mettre en œuvre des actions favorables à l'épanouissement des agents selon les objectifs définis par la qualité de vie au travail (ODD 3 et 9.1).

